



ITALIE

CONTEXTE ET GOUVERNANCE

CONTEXTE

Dans la dernière décennie, les **prix de l'électricité et du gaz** pour les ménages ont augmenté respectivement de 35% et 23%, beaucoup plus rapidement que l'inflation. Cette hausse ajoutée à l'effet de la **crise financière** de 2008 a augmenté le risque d'être en précarité énergétique. Il n'y a pas encore de définition officiellement adoptée dans la législation, mais la **Stratégie nationale de l'énergie** (2017) inclut une définition de la précarité énergétique :

« Difficulté à acheter un panier minimal de biens et services énergétiques, ou, un accès aux services énergétiques qui implique une mobilisation de ressources, en termes de dépenses ou revenus, dépassant une « valeur normale ».

Cette stratégie a estimé que 2,2 millions (**8,6 %**) de ménages étaient en précarité énergétique en **2016**, sur la base d'un indicateur défini dans un [rapport](#) de la Banque d'Italie en 2014 (première étude nationale officielle sur la précarité énergétique en Italie) (voir page suivante).

L'**Observatoire Italien de la Précarité Énergétique (OIPE)** a été créé en 2019. Le [Plan National Énergie Climat](#) (PNEC, 2019) mentionne l'**objectif** de réduire la part de ménages en précarité énergétique à moins de 8% (alors que la tendance était à la hausse).

Les politiques actuelles contre la précarité énergétique sont d'abord ciblées sur les **aides aux dépenses d'énergie** : primes à [l'électricité](#) et au [gaz](#) (depuis 2008) ; déductions fiscales sur l'électricité et le fioul domestique. Le PNEC pointe que seul un tiers des bénéficiaires potentiels en avaient fait la demande (en partie du fait d'un manque de sensibilisation et de la complexité administrative). Les primes ont été révisées en 2019 pour être accordées de manière automatique à partir de 2021. La principale politique pour l'**efficacité énergétique des logements** (« [Ecobonus](#) ») est une déduction sur l'impôt sur le revenu. Elle a été révisée en 2017 pour la rendre accessible aux ménages à faibles revenus et aux logements sociaux, et faciliter son utilisation pour les copropriétés.

Un nouveau programme pour la rénovation énergétique des logements sociaux est en préparation. Les **systèmes d'ENR** pour l'autoconsommation sont encouragés pour lutter contre la précarité énergétique, par le développement de [communautés d'énergie](#) et un [Fonds national de revenu énergie](#).

ACTEURS ET DISPOSITIFS

Le [Ministère de la transition écologique](#) (MITE, en charge de l'énergie) définit les politiques sur l'énergie, dont les aides à l'énergie et à l'efficacité énergétique, et le cadre réglementaire pour les communautés d'énergie.

[L'ARERA](#) (Autorité de régulation pour l'énergie, les réseaux et l'environnement) joue un rôle clé pour la protection des consommateurs et dans la gestion des aides à l'énergie (primes électricité et gaz).

Les **municipalités** gèrent les demandes pour ces aides jusqu'en 2020 (avant leur automatisation) et traitent encore les demandes pour la prime d'inconfort physique (voir p.3). Les **régions** ont un rôle clé pour les politiques sociales, la planification énergétique et l'efficacité énergétique, via les programmes opérationnels régionaux cofinancés par des fonds européens. Certaines régions et municipalités sont actives dans le soutien au développement des **communautés d'énergie**.

[L'ENEA](#) (Agence nationale pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement durable) assure la mise en œuvre et le suivi des ecobonus et superbonus pour l'efficacité énergétique des logements.

Des **universités**, **associations** et **ONG** (par ex. [AISFOR](#), [associations de consommateurs](#)) développent la recherche et des rapports sur la précarité énergétique, et promeuvent des projets pilotes, notamment dans le cadre de projets européens.

Observatoire Italien de la Précarité Énergétique

OIPE

L'**OIPE** a été créé en 2019 comme un **réseau** de chercheurs, experts et praticiens d'universités, d'organismes publics et privés, intéressés par le sujet de la précarité énergétique.

Fonctionnement :

- **54 membres** (personnes) (mai 2021),
- Animé par l'Université de Padoue (Centre Giorgio Levi Cases pour l'économie et la technologie de l'énergie),
- Présidé par la Pr. Valbonesi, avec un comité exécutif fait de chercheurs universitaires et d'experts de la Banque d'Italie et de l'ENEA (agence italienne de l'énergie).

L'OIPE a aussi collaboré avec l'Observatoire européen de la précarité énergétique (EPOV).

Objectifs :

- Mener des activités de **recherche, d'information** et de **dissémination** sur la précarité énergétique, au niveau national et international.

Activités & production :

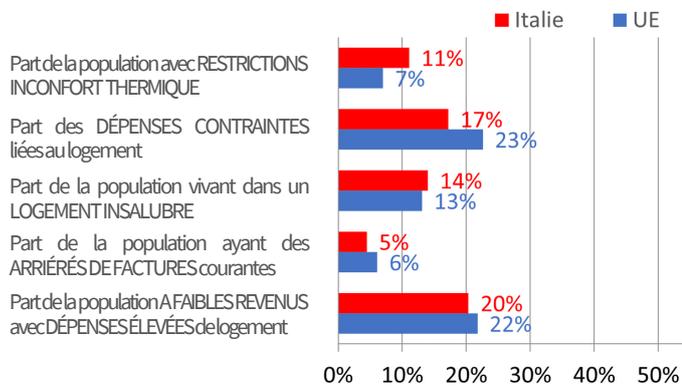
- **Rapport annuel** sur la précarité énergétique en Italie ([2019](#); [2020](#)) avec une analyse des facteurs, tendances et mesures pour réduire la précarité énergétique,
- **Séminaires et conférences**,
- Production et [dissemination d'études et recherches, données et bonnes pratiques](#) pour mesurer et lutter contre la précarité énergétique,
- **Connecter** les experts nationaux et internationaux pour encourager de nouvelles études (par ex., sur précarité énergétique et transport ou confort d'été).

STATISTIQUES



- Population : **60,4 million** (2019)
- Revenu équivalent médian : **17 165€/an** (en prix courants, 2019)
- Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté : **12,1 millions** (20%) (2019)
- Climat : **6 zones climatiques** (de moins de 600 à plus de 3000 degrés-jours chauffage)
- Dépense annuelle moyenne en « électricité, gaz et autres combustibles » par habitant (consommations liées au logement) : **610€/an** (en prix courants, 2019)

COMPARAISON À LA MOYENNE EUROPÉENNE EN 2019

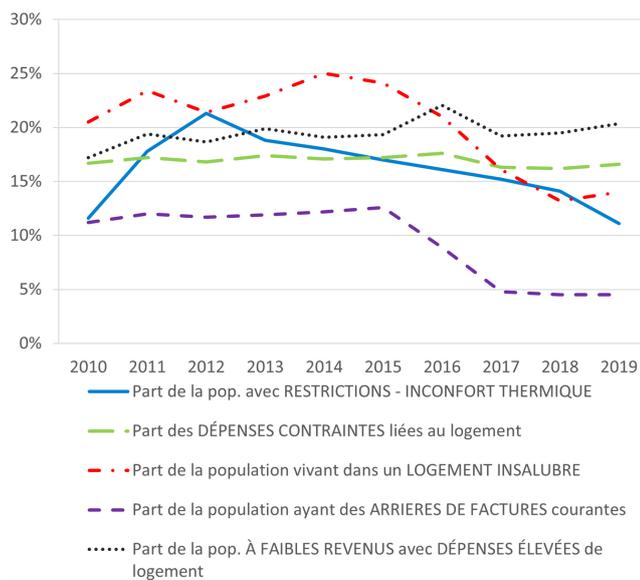


Source : Eurostat / EU-SILC

L'Italie a des performances un peu supérieures à la moyenne de l'UE pour les indicateurs liés aux dépenses à l'inverse des indicateurs liés au logement qui sont moins bons en 2019 que la moyenne de l'UE : 11% de la population italienne est dans l'incapacité de se chauffer (moyenne UE de 7%). 14% vivent dans un logement insalubre (moyenne UE de 13%), bien que 72% des ménages italiens soient propriétaires de leur logement (moyenne UE d'environ 70%, [Eurostat](#)).

La part des dépenses de logement dans le revenu disponible des ménages est assez faible : 17% en Italie (23% pour l'UE). La consommation unitaire des logements italiens (en kWh/m²) est un peu plus faible que la moyenne de l'UE ([ODYSSEE](#)).

TENDANCES ITALIE 2010-2019



Source : Eurostat / EU-SILC

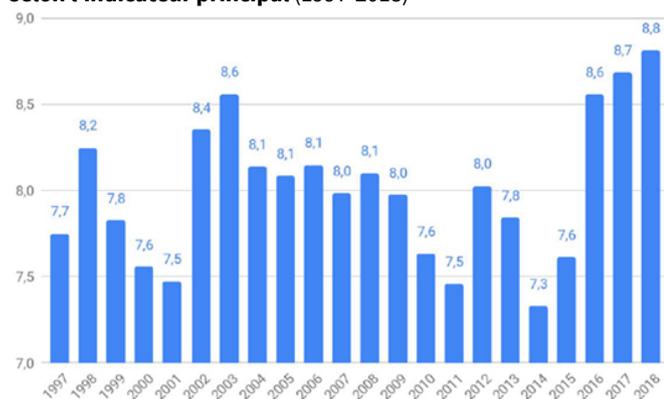
La part de population vivant dans un logement insalubre a fortement diminué depuis 2014 jusqu'à moins de 15% en 2018. La part d'Italiens dans l'incapacité de se chauffer a atteint un pic en 2012 (cf. crise financière) avant de revenir progressivement au niveau d'avant la crise en 2019.

Entre 2015 et 2017, la part de population ayant des impayés de charges a été divisée par 2,5, en partie du fait de la baisse des prix du gaz et de l'électricité (qui constituent environ deux tiers du mix de consommation finale des logements). Ces prix ont depuis repris leur hausse (Enerdata). La situation est contrastée en ce qui concerne les dépenses de logement : la part de la population, parmi les ménages les plus pauvres (1er quintile), ayant des dépenses de logement élevées a fortement augmenté (+2,3%/an sur 2010-2019), alors qu'une tendance à la baisse peut être observée pour toutes les autres catégories de revenus.

Depuis 2010, le taux de risque de pauvreté en Italie n'a cessé d'augmenter et a dépassé les 20 % depuis 2016. 12,1 millions d'Italiens vivaient sous le seuil de pauvreté en 2019.

DONNÉES NATIONALES

Part (%) des ménages italiens en précarité énergétique selon l'indicateur principal (1997-2018)



Source : figure 1.3.1 du rapport 2020 de l'OIPE

Les rapports annuels de l'OIPE incluent une analyse détaillée de la précarité énergétique en Italie, en examinant divers aspects (par ex., variations régionales, répartition des revenus, performance des logements, groupes particuliers comme les personnes âgées ou les migrants, transport, confort d'été).

La tendance générale est suivie par un **indicateur principal** qui reflète deux ensembles de conditions de précarité énergétique :

- **Dépenses élevées d'énergie** : [dépenses équivalentes d'énergie > deux fois la moyenne] ET [dépenses totales nettes des dépenses d'énergie < seuil relatif de pauvreté] ; **OU**
- **Privation** : [dépenses totales équivalentes inférieures à la médiane] ET [dépenses de chauffage = 0].

POLITIQUES NATIONALES

POLITIQUES D'AIDES À L'ÉNERGIE, D'AIDES À LA PIERRE ET AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

	DISPOSITIF	CIBLE (RÉSULTATS)	Autres informations
Aides à l'énergie	Primes Electricité et gaz (depuis 2008) (aides directes au paiement des factures).	Éligibilité basée sur le revenu (8 265 à 20 000€/an selon la taille du ménage). Électricité : 137 millions € pour 840 000 ménages. Gaz : 76 millions € pour 560 000 ménages (2019). À partir de 2021, les primes sont versées automatiquement aux ménages éligibles : de 128 à 177 € pour l'électricité, de 30 à 245 € pour le gaz (en fonction de la taille du ménage, et pour le gaz aussi en fonction de la zone climatique et des usages du gaz).	Gérées par l'ARERA (Autorité de régulation de l'énergie). Financée par une redevance sur les tarifs de l'électricité et du gaz.
	Prime d'inconfort physique (depuis 2008) (aide de 189 à 676€, fonction du type d'équipement et de sa consommation).	Prime pour tous les ménages dont une personne est atteinte d'une maladie grave nécessitant un équipement électromédical (pas de critère de revenu). Environ 41 000 ménages en 2019 (budget inclus dans la prime électricité, voir ci-dessus). Cumul possible avec la prime électricité.	Gérée par l'ARERA et les municipalités recevant les demandes.
Aides à la pierre & économies d'énergie	Ecobonus (depuis 2007) (réduction de l'impôt sur le revenu, déduite sur 10 ans, pour les travaux de rénovation énergétique et sismique, taux de 50 à 90 % selon le type d'action) Superbonus (taux spécial de 110%; déduction sur 4 ou 5 ans) (2020-2023).	Pas de critères sociaux pour l'éligibilité ou le taux d'aide. Mais depuis 2017, des dispositions permettent aux ménages modestes d'en bénéficier (cf. transfert de la réduction d'impôt à un tiers), et pour les logements sociaux depuis 2018. Le plan de relance de 2020 a ajouté un superbonus (voir ci-dessous). Le Fonds national d'efficacité énergétique fournit des garanties financières aux établissements de crédit pour qu'ils délivrent des éco-prêts aux ménages ou aux copropriétaires pour la rénovation énergétique des logements, en lien avec l'écobonus. Ce qui peut aider les ménages à faibles revenus.	Gérés par l'ENEA (Agence de l'énergie) et l'Agence des recettes. Les tiers peuvent être l'association des copropriétaires, une banque finançant le projet, une entreprise effectuant ou finançant les travaux.
	Fonds national de revenu énergie (depuis 2020) (installation gratuite de panneaux solaires).	Fonds renouvelable de 200 millions € pour couvrir 100% des coûts d'installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation pour des ménages à faibles revenus. Les revenus de l'électricité excédentaire injectée dans le réseau sont reversés au fonds.	Mise en œuvre par les régions qui définissent les critères d'éligibilité.

Les primes électricité et gaz sont complétées par des réductions fiscales spécifiques : réduction de taxe pour les 150 premiers kWh d'électricité consommés par mois, et réduction du prix du combustible utilisé pour le chauffage en Sardaigne et dans les zones montagneuses/petites îles. L'autorité de régulation peut demander aux fournisseurs d'électricité de réduire la puissance des ménages endettés au lieu de les déconnecter.

Le '[Compte thermique](#)', surtout destiné aux organismes publics (dont les bailleurs sociaux), propose aussi aux ménages des aides financières pour l'installation de systèmes ENR thermique (incluant les pompes à chaleur). Le dispositif n'inclut pas de critères sociaux.

INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES

TYPE D'INITIATIVE	DÉTAILS
Aides locales pour les dépenses de chauffage	Certaines municipalités fournissent des aides pour le chauffage en complément des primes électricité et gaz. Les critères et les montants varient selon les municipalités.
Développement des communautés d'énergie (cf. exemples page suivante)	Le décret du 16 Sept. 2020 définit les conditions pratiques et les incitations à l'autoconsommation et aux communautés d'énergie, dont certaines visent à lutter contre la précarité énergétique.
Alliance contre la précarité énergétique	Forum d'actualités sur la précarité énergétique en Italie, et réseau d'acteurs organisant des événements sur le sujet.

ZOOM sur le [Superbonus](#)



Le [décret du plan de relance](#) de mai 2020 a créé le superbonus, une déduction fiscale spéciale avec un taux majoré de 110% pour soutenir le secteur de la construction tout en atteignant des objectifs environnementaux. Pour obtenir ce taux de 110%, la rénovation doit améliorer le bâtiment d'au moins deux classes énergétiques et inclure l'isolation d'au moins 25 % de l'enveloppe du bâtiment (avec des matériaux répondant à des critères environnementaux) ou le remplacement du chauffage. Les autres actions éligibles à l'écobonus le sont aussi pour le superbonus en tant qu'actions complémentaires (+ les panneaux solaires et les infrastructures de recharge de véhicules électriques). Des coûts éligibles maximum sont fixés pour chaque type d'action. Le superbonus facilite aussi le mécanisme de transfert de crédit à un tiers et de remise sur facture. Cela peut aider les ménages en précarité énergétique à l'utiliser.

OPÉRATIONS EXEMPLAIRES

Le revenu énergie de Porto Torres (solaire; 2017-)

Projet pilote de la municipalité de Porto Torres (Sardaigne), en partenariat avec GSE (opérateur des tarifs de rachat d'électricité d'origine renouvelable).



Objectif : Réduire la précarité énergétique tout en contribuant à l'objectif ENR de la municipalité.

Approche : Financement du coût total de l'installation de **panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation** des ménages à faibles revenus. Les revenus de l'électricité excédentaire injectée dans le réseau financent l'installation d'autres panneaux photovoltaïques (**fonds renouvelable**).

Résultats : L'électricité autoconsommée est équivalente à une aide de 200 €/an. Le projet a débuté par équiper 50 ménages. Les premiers revenus ont rapporté 8 000€ au fonds.

Le projet a **inspiré le Fonds national de revenu énergie** initié en 2020 pour répliquer l'approche.

EnerSHIFT (logement social; Horizon 2020 ; 2016-2020)

Coordonné par l'agence régionale de l'énergie de Ligurie, avec des bailleurs sociaux et des syndicats de locataires (cofinancé par le FEDER).



Objectif : Développer de nouveaux modèles de financement pour la **rénovation énergétique des logements sociaux**.

Approche : Appels d'offres pour des **entreprises de services énergétiques (ESCOs)** pour des **contrats de performance énergétique** (travaux en partie financés par les économies d'énergie). Multiples aspects : techniques, juridiques (appels d'offres, contrats), économiques (modèles financiers) et sociaux (implication des locataires). La Région aide les ESCOs à accéder au crédit et à minimiser les risques financiers.

Résultats : Rénovation de 76 bâtiments (**3 050 logements**), investissement total de 13,7 million €, économies de 11,6 GWh/an (>45%). « European Energy Service Award » 2019.

ENPOR et groupe italien REACT (Horizon 2020; 2020-2023)

Mise en œuvre du projet européen ENPOR en Italie par l'ENEA.



Objectif : Réduire la précarité énergétique dans le **parc locatif privé**.

Approche : Le groupe italien REACT (Action Régionale Energie) développe une **campagne d'information et de formation** pour les parties prenantes pour aider les ménages en précarité énergétique dans le locatif privé, notamment pour qu'ils puissent **utiliser l'écobonus ou le superbonus**.

REACT a déjà organisé deux ateliers rassemblant 16 parties prenantes. L'objectif est de développer la rénovation dans le locatif privé en améliorant les politiques existantes.

La communauté d'énergie de Scandiano (solaire; 2019-)

Coordonné par ART-ER, consortium à but non lucratif de la Région d'Émilie-Romagne (avec un cofinancement d'ENEL et le soutien technique d'ENEA et l'Université de Bologne).



Objectif : Démontrer la faisabilité de **communautés d'autoconsommation collective**.

Approche : Rénover des **copropriétés**, avec installations de **panneaux solaires**, systèmes de stockage, et véhicules électriques partagés. Les revenus des panneaux solaires sont distribués équitablement entre tous les résidents.

Résultats : Pilote, partie du projet « **autoconsommation** » d'ART-ER, sur une copropriété de 20 logements privés et 28 logements sociaux de la commune de Scandiano. L'ONG **Legambiente** a recensé 9 projets d'autoconsommation collective dans des copropriétés et des logements sociaux en place ou en cours de développement en 2020.

LEMON (logement social; Horizon 2020 ; 2016-2020)

Coordonné par l'agence de l'énergie de Modène, avec deux bailleurs sociaux et ART-ER.



Objectif : Tester des modèles innovants de financement pour la **rénovation globale de logements sociaux**.

Approche : **Contrats de performance énergétique** (temps de retour de 15 ans) avec des « contrats location performance énergétique » (**accord entre le bailleur social et les locataires** sur une hausse de loyer inférieure aux économies d'énergie et pour une période limitée), et formation des locataires en matière de gestion de l'énergie.

Résultats : Rénovation de **626 logements**, investissement total de 9,5 millions €, économies de 4 GWh/an (>40%).

GreenAbility (formation; Erasmus+; 2019-2022)

Coordonné par l'ONG Fratello Sole, avec des partenaires en Italie, en France et en Espagne.



Objectif : Lutter contre la précarité énergétique en **complétant l'expertise sociale** des acteurs en contact avec des ménages en précarité énergétique.

Approche : **Activités d'information et de formation sur les questions d'énergie** pour que les travailleurs sociaux et de la santé, et les bénévoles, puissent conseiller les ménages en précarité énergétique.

Résultats : Le projet a déjà développé deux boîtes à outils.

Sources d'information (voir aussi l'annexe documentation)

- OIPE - [Observatoire italien de la précarité énergétique](#)
- ARERA - [Autorité italienne de régulation de l'énergie](#)
- ENEA - [Service de l'efficacité énergétique](#)
- [Plan national énergie et climat de l'Italie](#)
- [Stratégie nationale énergie 2017](#)
- Faiella, I., and Lavecchia, L. (2021). [Energy poverty - How can you fight it, if you can't measure it?](#)